

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

**relatives au projet de restructuration du quartier des écoles du Maleu
à TERRASSON-LAVILLEDIEU (24170)**

Par arrêté du 18 novembre 2025, des enquêtes publiques conjointes sont organisées dans le cadre d'une procédure d'expropriation, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de restructuration du quartier des écoles maternelles et primaires du Maleu à TERRASSON-LAVILLEDIEU et parcellaire pour déterminer l'emprise nécessaire à sa réalisation.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Alain ANDRIEUX en qualité de commissaire enquêteur et M. Alain LAUMON en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Les enquêtes se dérouleront à la mairie de TERRASSON-LAVILLEDIEU, sur une durée de 15 jours consécutifs du lundi 22 décembre 2025 à 9h00 au lundi 5 janvier 2026 à 17h00 inclus.

Pendant la durée des enquêtes, le public pourra prendre connaissance des pièces des dossiers dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie de TERRASSON-LAVILLEDIEU (24120) – 12 avenue Charles-de-Gaulle, aux heures d'ouverture de la mairie soit :
 - les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
 - les jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'État / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de TERRASSON-LAVILLEDIEU pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 22 décembre 2025	De 9 h à 12 h
lundi 29 décembre 2025	De 9 h à 12 h
lundi 5 janvier 2026	De 14 h à 17 h

Les deux dossiers d'enquête publique sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes ou pendant celles-ci.

Le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de TERRASSON-LAVILLEDIEU ;
- ou les adresser par correspondance, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, à la mairie sise 12 avenue Charles de Gaulle – 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU, qui les visera et les annexera aux registres ;

- ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-ep25-expro-terrasson@dordogne.gouv.fr

Toutes les observations écrites sont annexées au registre.

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur l'utilité publique et sur l'emprise du projet dans le délai d'un mois à compter de la fin des enquêtes.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur portant sur l'utilité publique du projet pourront être consultés en mairie de TERRASSON-LAVILLEDIEU ou en préfecture sur demande préalable.